

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 68-2015**

### **« Théâtre Kleber-Méleau : création d'une fondation »**

La commission s'est réunie le lundi 4 mai 2015 à 20h30 dans les locaux du service Culture-Jeunesse-Sport. Elle était composée pour le conseil communal de Renens de :

Madame Carole De Col, de Messieurs Byron Allauca, Ali Kilinc, Antoine Bianchi, Jean-Daniel Roulier, Ali Korkmaz, Vito Tartaglia et Nathalie Jaccard-Kocher présidente-rapporteuse

La Municipalité était représentée par : Madame Marianne Huguenin Syndique, Madame Myriam Romano-Malgrifa Municipale du service Culture-Jeunesse-Sport, ainsi que de Mme Michèle Dedelley cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport

En préambule, Madame la Syndique Marianne Huguenin rappelle les grandes lignes du préavis soit que les membres fondateurs de la fondation seront Lausanne (propriétaire du bâtiment et actuel subventionneur principal ainsi que les communes du district de l'ouest lausannois (Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars Ste-Croix) ainsi que Jouxten Mézery, toutes ces communes subventionnent actuellement le Théâtre Kleber-Meléau.

Actuellement, le Théâtre Kleber Méleau est constitué en association qui est présidée par l'actuel Directeur Philippe Mentha qui prendra très prochainement sa retraite.

Un comité de pilotage a été constitué pour gérer cette transition. Lausanne qui aurait pu agir seule a décidé d'associer les communes de l'Ouest Lausannois et Jouxten à ce processus. Pour la Ville de Renens ce sont Mesdames Myriam Romano-Malgrifa Municipale et Mme Michèle Dedelley cheffe de service qui y siègent. Ce comité de pilotage a notamment nommé le successeur de Philippe Mentha : Omar Porras.

Actuellement le Directeur actuel Philippe Mentha et le futur Directeur Omar Porras assurent une transition en douceur jusqu'à fin juin 2015.

Avec le départ à la retraite de Philippe Mentha s'est posé la question de la gestion de ce théâtre vieux de 36 ans, parallèlement Lausanne a aussi entamé une réflexion sur son subventionnement annuel d'un montant de CHF 1'100'000.- mais qui n'est pas prioritaire dans leur politique culturelle. Elle aurait aussi pu se désengager, car Lausanne souhaite se concentrer sur :

- Le Théâtre de Vidy
- L'Opéra de Lausanne
- Ballet Béjart
- OCL (Orchestre de chambre de Lausanne)

Les subventions pour ces 4 entités s'élevant à CHF 25'000'000. A noter que les communes de l'ouest participent aussi aux subventionnements de ces 4 acteurs majeurs de la culture Lausannoise.

Dans le cadre des discussions du plan de quartier de Malley, il y a eu volonté très ferme que le théâtre reste, Renens a alors entrepris des discussions avec Lausanne, les communes de l'Ouest Lausannois et Jouxten. Au final Lausanne a accepté de ne pas diminuer sa subvention de CHF 1'100'000.- par contre elle souhaitait que Renens, les communes de l'Ouest et Jouxten s'engagent activement.

Outre les raisons invoquées dans le présents préavis au point 3, la création d'une fondation permettrait aux communes d'être des membres fondateurs créant ainsi le premier gros projet culturel de l'ouest lausannois.

Le Canton ne peut pas créer de fondation, mais grâce à la nouvelle loi sur la culture, qui donne accès à des subventionnements du Canton pour des projets ou infrastructures de portées régionales et dans ce cas précis, le Théâtre Kleber Méleau répondrait à ces exigences. Le Canton serait ainsi également impliqué dans la fondation.

En 2015, le Théâtre est subventionné par :

- Lausanne : CHF 1'100'000.-
- Canton de Vaud : CHF 455'000.- (+45'000.- qu'en 2014)
- Communes de l'Ouest lausannois : CHF 2 à 6.- par habitants soit un montant total de CHF 355'000.- y compris Jouxens-Mézery. (Renens + 1.- soit CHF 6.- par habitant)

Actuellement, le subventionnement des communes est basé sur leur bon vouloir par la voie des budgets communaux. Il serait souhaitable qu'à terme une convention de subventionnement soit passée entre Lausanne, les communes de l'Ouest Lausannois, Jouxens Mézery. Un plafond de CHF 8.- par habitant serait fixé. Cela scellera ainsi l'engagement des communes.

Le conseil de fondation serait constitué de 15 à 21 membres. Ces personnes viendraient du monde politique : Pour Lausanne, Le Canton, Renens et Prilly 2 sièges (Municipaux de la culture et chef(fe) de service). Les autres communes par 1 siège (Municipaux de la culture) Et d'acteurs culturels reconnus.

Le conseil de fondation aura pour mission la gouvernance du théâtre, il en sera l'organe suprême.

Les statuts joints au présent préavis décrivent en détail ses compétences qui sont multiples comme entre autre:

- Nomination des membres du conseil de fondation
- Approbation du budget
- Cahier des charges du Directeur et règlement du personnel
- Engagement du personnel
- Stratégie de recherche de fonds

Le conseil de fondation n'aura pas pour mission de choisir le programme, c'est au nouveau Directeur Omar Porras que revient la direction de la ligne artistique. Il en approuvera toutefois le programme général.

Omar Porras a été choisi pour son amour des textes, et à travers ses mises en scène, il met cette culture à la portée de tous. Il a une envie d'ouverture vers les communes. Il a fait le tour des diverses associations culturelles renanaises. Il aura aussi à cœur de faire de la médiation culturelle.

## Questions :

**Que se passe t'il si le législatif des autres communes refusent de participer à la création de cette fondation ? Est-ce que la charge serait reportée sur celles qui financent ?**

*Les communes concernées financent déjà le théâtre, le risque est faible mais au cas où, la fondation se ferait tout de même. Il est vrai que des communes ont peur du 8.- par habitant, toutefois ces montants se discuteront au moment des préavis sur la convention.*

**Et si Renens refuse ?**

*Symboliquement la ville serait bien embêtée ayant porté ce projet. Un refus pourrait mettre le théâtre en péril, Lausanne pourrait claquer la porte et stopper son subventionnement, voir pire ; décider de ne pas garder le théâtre.*

**Est-ce qu'il y aurait la possibilité d'avoir plus d'ouverture, concrètement un accès plus facile aux écoles, gymnasiens, aux personnes au chômage etc.**

*Pour les apprentis et les gymnasiens, grâce au passeport culturel ils peuvent assister aux représentations à prix réduits.*

*Des partenariats avec des écoles de théâtre comme avec l'Ecole de la Teinture seront développés, il souhaite aussi donner des clés autour des métiers du théâtre.*

**Est-ce que l'accès au théâtre est garanti aux personnes à mobilité réduite ?**

*Il y a une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et quelques places leurs sont réservées au 1<sup>er</sup> rang.*

**Est-ce que lors d'invitations, il y aura la place à des pièces politiques comme par exemple au Théâtre 21 ?**

*Si Omar Porras présentera ses créations, il y aura aussi des invitations. Sa ligne doit s'inscrire de manière complémentaire avec le théâtre local et ses acteurs.*

**Est-ce que le bâtiment devra subir des rénovations ou devra t'il être modifié ?**

*Le bâtiment a été rénové il y a quelques années et aucune transformation n'est prévue dans l'immédiat.*

*Il n'y a pas de salle de répétitions, cela fait longtemps que l'actuel Directeur demande un tel lieu. Il est prévu de déménager le tennis de table dans la nouvelle patinoire, le bâtiment actuellement occupé par ce sport pourrait être utilisé comme salle de répétitions.*

*La fondation pourra aussi le cas échéant chercher des fonds pour des rénovations.*

**Si Lausanne veut détruire le bâtiment pour construire du logement que se passera t'il ?**

*Dans le plan de quartier du gazomètre le théâtre est marqué. Le fait que Lausanne se soit impliquée dans ce projet montre son attachement à ce lieu.*

**Est-ce que les statuts font parties intégrantes du présent préavis ?**

*Non, l'objet du préavis est l'autorisation donnée à la Municipalité pour la création d'une fondation du Théâtre Kleber Méleau et d'allouer le montant de CHF 15'000.- comme capital de cette fondation. Le financement sera voté ultérieurement dans le cadre d'un futur préavis de convention intercommunale. Les statuts sont de la compétence du conseil de fondation.*

## Discussions :

Tous les commissaires accueillent favorablement ce préavis. Une fondation permettra une meilleure transparence, assurera un bon fonctionnement et une bonne gestion. Ce lieu culturel doit être préservé et favorisé.

C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis et invite le conseil communal de Renens à en faire de même.

## Conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 68-2015 de la Municipalité du 20 avril 2015, Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité à créer avec les communes de l'Ouest lausannois, la commune de Jouxens-Mézery et la ville de Lausanne une fondation, dénommée Fondation pour le Théâtre Kléber-Méleau, qui aura pour mission de gérer le Théâtre Kléber-Méleau.

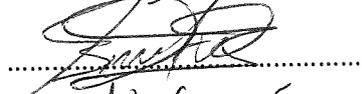
2. ALLOUE le montant de Fr. 15'000.- comme participation au capital de la fondation. Cette dépense sera imputée au compte no 9152.46 Fondation Théâtre Kléber-Méleau, sous la rubrique Prêts et participations et sera amortie comptablement en une fois.

## Commission :

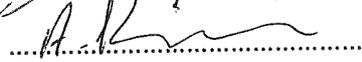
Carole De Col :



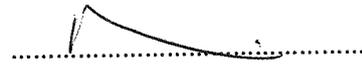
Byron Allauca :



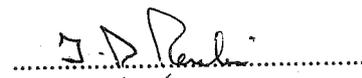
Ali Kilinc :



Antoine Bianchi :



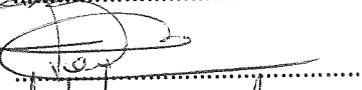
Jean-Daniel Roulier :



Ali Korkmaz :



Vito Tartaglia :



Nathalie Jaccard-Kocher :  
(présidente-rapporteure)

